

# SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

\*\*\*\*\*  
Séance du 04 mars 2011

\*\*\*\*\*  
N° 2011-06

<b>Nombre de délégués en exercice :</b>	16	L'an deux mil onze, le 04 mars à onze heures, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département - Montauban, sous la présidence de Monsieur Jean CAMBON, Président.
<b>Présents :</b>	10	
<b>Date de la convocation :</b>	23 février 2011	

**Présents :** MM. ASTRUC, ANDRIEU, CAMBON (sauf en ce qui concerne le vote du CA), GARRIGUES, GUIRBAL, LAVABRE, MASSAT, MASSEGLIA, MOIGNARD et Mme TAURAN.

**Absents excusés :** MM. AJAS, ANDRIEU, BONHOMME, DAGEN, DELMAS, ROUCOLLE et SAZY.

**Assistaient à la séance :** M. LARREY (Payeur Départemental),  
M. GINESTET (Syndicat Départemental),  
M. BARON (Syndicat Départemental).



### **OBJET : ECO-EMBALLAGES – Extension du tri des emballages plastiques.**

Le Président rappelle que lors de la réunion du 08 juillet 2010, il avait fait part au Comité Syndical du projet d'Eco-Emballages concernant l'expérimentation de l'extension du tri des emballages plastiques ménagers.

La collecte des emballages plastiques ménagers est en effet actuellement limitée aux bouteilles et flacons qui ne représentent que 40 % du gisement total des emballages plastiques.

Le taux de collecte de ces bouteilles et flacons ne s'élève qu'à 45 % du gisement ce qui, au final, donne un taux global de recyclage des emballages ménagers en plastiques de moins de 20 % (45 % de 40 %).

L'objectif est d'augmenter le taux de recyclage en cohérence avec les objectifs fixés par les lois du « Grenelle de l'Environnement » imposant un taux global de recyclage des emballages ménagers de 75 % à court terme.

Lors de la réunion du 08 juillet dernier, il avait été également précisé :

- que cette expérimentation supposait la modernisation du Centre de Tri de la DRIMM, ce qui pouvait avoir des conséquences favorables en terme de qualité et de prix des prestations futures,
- que cette opération était l'occasion de relancer la communication sur le tri des emballages avec l'appui d'ECO-EMBALLAGES,
- que cette opération faisait l'objet d'un soutien financier particulier d'ECO-EMBALLAGES :
  - de 0.40 € par habitant et par an,
  - d'un soutien à la tonne triée de 480 €,
- qu'il était souhaitable qu'une attitude commune soit adoptée au plan local tant du point de vue de la communication à mettre en place que des relations avec le Centre de Tri.

La plupart des Collectivités du Département se sont portées candidates dans une démarche concertée.

ECO-EMBALLAGES vient de faire connaître que la totalité des candidatures présentées dans cette démarche avait été retenue, la condition particulière étant que les différentes collectivités anticipent au 1<sup>er</sup> janvier 2011 la date d'effet du nouveau contrat de programme avec ECO-EMBALLAGES dit « barème E ».

Par ailleurs, la DRIMM, titulaire des marchés en cours, vient de confirmer l'engagement d'un important programme de modernisation de son Centre de Tri permettant de répondre techniquement à l'extension des consignes de tri.

Ce nouvel équipement devant être opérationnel au 1<sup>er</sup> octobre prochain, l'opération d'expérimentation de l'extension du tri des plastiques devrait être différée jusqu'à cette date avec l'accord d'ECO-EMBALLAGES.

Le Président précise qu'il souhaitait porter ces informations à la connaissance du Comité Syndical.

\*  
\*\*



Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- prend acte des informations données par le Président.

Fait et délibéré le 04 mars 2011

Le Président,

Jean CAMBON

ACTE ADMINISTRATIF RENDU EXÉCUTOIRE  
DU FAIT DE SA TRANSMISSION AU  
REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE 11 MARS 2011  
ET DE SA PUBLICATION LE 11 MARS 2011

Montauban, le 14 MARS 2011

Le Président,

Jean CAMBON